



RECU EN PREFECTURE

Le 01 juillet 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210624-D00651810-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 juin 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 11), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n° 27 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 11), M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (à compter de la question n° 9), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Étaient présents en visio-conférence : Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Marie-Thérèse MICHEL

Secrétaire : Mme Julie CHETTOUH

Étaient absents : M. Hasni ALEM, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Thierry PETAMENT, Mme Claude VARET

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Guillaume BAILLY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Lorine GAGLILOLO à M. François BOUSSO, M. Damien HUGUET à M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 28), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Maxime PIGNARD, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT, M. Gilles SPICHER à M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Claude VARET à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 32 - Accord-cadre relatif à des prestations de sécurité des bâtiments et des espaces publics (alarmes intrusions, contrôles d'accès et vidéo protection) pour la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole (GBM) et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Autorisation de signature de l'accord-cadre

Délibération n° 2021/006518

Accord-cadre relatif à des prestations de sécurité des bâtiments et des espaces publics (alarmes intrusions, contrôles d'accès et vidéo protection) pour la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole (GBM) et le centre communal d'action sociale (CCAS)

Autorisation de signature de l'accord-cadre

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	08/06/2021	Favorable unanime

Résumé :

Dans le cadre du groupement de commandes permanent du 21 août 2019, une procédure de marché public relative à des prestations de sécurité des bâtiments et des espaces publics (alarmes intrusions, contrôles d'accès et vidéo protection) pour les besoins de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole (GBM) et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a été lancée.

Les prestations du marché concernent la fourniture, la livraison, l'installation, la maintenance de matériel de vidéo protection et d'alarmes anti-intrusions et de contrôles d'accès sur l'espace public, parkings (en enclos ou en ouvrage) et l'ensemble des bâtiments publics des membres du groupement de commandes.

Cet accord cadre transversal est piloté par le Département Architecture et Bâtiments de la Ville de Besançon ; il est passé jusqu'au 31 décembre 2024.

Le montant annuel estimé des commandes est de l'ordre de 750 000 € HT.

I - Contexte

Dans le cadre du groupement de commandes permanent du 21 août 2019, une procédure de marché public relative à des prestations de sécurité des bâtiments et des espaces publics (alarmes intrusions, contrôles d'accès et vidéo protection) pour les besoins de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole (GBM) et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a été lancée.

Les prestations du marché concernent la fourniture, la livraison, l'installation, la maintenance de matériel de vidéo protection et d'alarmes anti-intrusions et de contrôles d'accès sur l'espace public, parkings (en enclos ou en ouvrage) et sur l'ensemble des bâtiments publics des membres du groupement de commandes.

La solution qui sera déployée dans le cadre de ce marché doit être homogène pour en faciliter la maintenance et l'exploitation.

Les 5 lots prévus sont les suivants :

- Lot 1 : Fourniture et pose de matériel de lecture de plaques minéralogiques.
- Lot 2 : Fourniture et pose de matériel de vidéo protection sur l'espace public, parking et bâtiments publics.
- Lot 3 : Fourniture et pose et maintenance de contrôle d'accès et de détection intrusion.

- Lot 4 : Maintenance et travaux sur les systèmes de détection d'intrusion et de signalisation de présence non agréés APSAD (Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurances Dommages).
- Lot 5 : Maintenance et travaux sur les systèmes de détection d'intrusion agréés APSAD.

Le groupement de commandes doit permettre de réaliser des économies d'échelle. Le coordonnateur du groupement de commandes est la Ville de Besançon. Il aura en charge de signer, notifier et exécuter l'accord-cadre au nom de l'ensemble des membres du groupement.

II - Procédure

Cet accord-cadre transversal, piloté par le Département Architecture et Bâtiments de la Ville de Besançon, est passé de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2024.

Le montant annuel estimé des commandes est de l'ordre de 750 000 € HT répartis comme suit :

- Lot n° 1 : 50 000 € HT
- Lot n° 2 : 300 000 € HT
- Lot n° 3 : 300 000 € HT
- Lot n° 4 : 50 000 € HT
- Lot n° 5 : 50 000 € HT

Conformément à l'article R.2162-4-3° du code de la commande publique relatifs aux accords-cadres, il a été décidé de ne pas fixer de montant minimum, ni de montant maximum à cet accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire, permettant ainsi une souplesse d'utilisation dans le cadre de la mise en place des crédits annuels.

Au regard de ce choix, et conformément à l'article L.2124-2 du code de la commande publique, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée.

Après analyse des offres la **Commission d'appel d'offres réunie le 18 juin 2021** a décidé de retenir les sociétés suivantes :

Pour le lot n° 1 : Fourniture et pose de matériel de lecture de plaques minéralogiques la société EITE - 8 ZAC de la Preusse - 70400 BREVILLERS pour un montant estimatif d'offre de 130 528,80 € TTC.

Pour le lot n° 3 : Fourniture et pose et maintenance de contrôle d'accès et de détection intrusion la société EITE - 8 ZAC de la Preusse - 70400 BREVILLERS pour un montant estimatif d'offre de 147 540,60 € TTC.

Pour le lot n° 4 : Maintenance et travaux sur les systèmes de détection d'intrusion et de signalisation de présence non agréés APSAD la société ANTENNES PEPIOT (en groupement avec FRANCHE-COMTE COMMUNICATIONS SDF) - 3 rue Armand Barthet - 25000 BESANCON pour un montant estimatif d'offre de 145 040,62 € TTC.

Le lot n° 5 a été déclaré infructueux pour absence d'offre et fera l'objet d'un marché sans publicité ni mise en concurrence (Article R2122-2 du Code de la Commande Publique).

Concernant le lot n° 2, il a été décidé de le déclarer sans suite en raison de modifications substantielles devant être apportées au cahier des clauses techniques particulières.

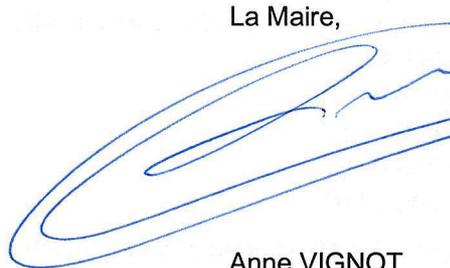
Par conséquent ce lot fera l'objet d'une nouvelle publication selon la même procédure.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à :

- signer l'accord-cadre avec les prestataires retenus par la Commission d'Appel d'Offres du 18 juin 2021 pour les lots 1, 3 et 4,

- signer l'accord-cadre des lots n° 2 et n° 5 avec le prestataire retenu par la Commission d'Appel d'Offres après la relance d'une nouvelle procédure pour ces 2 lots.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0